

*ARCHIDIOCESE DE KINSHASA
COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE
COMMISSION FOREX*

Sous-commission Expansion



**GUIDE PRATIQUE DE LA SCISSION D'UN
NOYAU, L'IMPLANTATION D'UNE
COMMUNAUTE LOCALE
et DE REMPLACEMENT DES BERGERS**

Septembre 2009

Liste des abréviations :

B.C.P.	: Berger Coordinateur de Pool
B.C.L.	: Berger de la Communauté Locale
B.C.L.A.	: Berger de la Communauté Locale Adjoint
B.N.	: Berger de Noyau
C.F.C.	: Communauté Famille Chrétienne
C.L.	: Communauté Locale
FOREX	: Formation, Réflexion et Expansion (Commission)
H.B.C.	: Harmonie et Bonheur Conjugal

0. INTRODUCTION

Selon le dictionnaire Robert, la scission est l'action de scinder, de se scinder. Au sein de la Communauté Famille Chrétienne elle signifie la séparation, le découpage d'un noyau ou d'une communauté locale.

L'objectif visé est naturellement la création d'un nouveau noyau ou l'implantation d'une nouvelle communauté locale, avec les mêmes membres, de façon à améliorer leur encadrement.

La Communauté Famille Chrétienne, qui avait commencé avec trois couples en 1984, compte aujourd'hui en son sein, rien que pour la Ville de Kinshasa, plus de 7.000 couples membres avec 337 noyaux et 58 communautés locales (en 2009), sans parler d'au moins 1500 couples membres vivant tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Pour éviter un éventuel dérapage dû à l'expansion fulgurante de la Communauté Famille Chrétienne, l'étude préalable de la scission des noyaux et de l'implantation des communautés locales est confiée à la Commission de la Formation, Réflexion et Expansion, FOREX en sigle, à travers la sous-commission **Expansion** ; laquelle est chargée de :

- 1° Suivre et étudier l'avenir de la Communauté Famille Chrétienne ainsi que son expansion à Kinshasa, à l'intérieur et à l'extérieur de la République Démocratique du Congo ;
- 2° Adapter les critères de scission en fonction du milieu et de l'évolution de la Communauté Famille Chrétienne ;
- 3° Déceler les facteurs qui peuvent concourir à l'expansion de la Communauté Famille Chrétienne ainsi que ceux qui la freinent.

« Allez, faites de toutes les nations des disciples » (Matthieu 28, 19). Jésus nous invite à devenir de gagnants d'âmes dans notre pastorale d'évangélisation, à travers notre témoignage de vie et l'harmonie dans nos couples.

En définitive, avant de procéder à la scission d'un noyau, à l'implantation d'une communauté locale et au remplacement d'un berger, on étudie et on réfléchit.

L'implication du DCL FOREX est requise à toute action entreprise.

Les responsables habilités à proposer un candidat couple berger doivent le faire dans le respect strict des principes établis. Il faut éviter le sentiment, la complaisance (légèreté), le clientélisme, etc. dans le choix du berger.

Il est indiqué de disposer du temps nécessaire pour apprécier les candidatures. L'esprit de collaboration verticale et horizontale devra être renforcé en vue de sauvegarder l'unité de notre communauté.

La grande innovation que FOREX introduit dans ce Guide pratique, c'est l'option que le Discernement devra lever sur la scission : LA SCISSION NECESSAIRE. Une scission nécessaire est celle qui est faite pour le bien de la Communauté, en vue de favoriser, par son expansion, la pastorale de la CFC. Aucun Berger ne devra se cacher derrière cette nouvelle vision pour freiner l'expansion de l'œuvre de Dieu.

En effet, l'on ne se référera plus au seul critère du dépassement de quinze couples pour effectuer la scission d'un noyau. Ce critère reste valable et même principal, mais les initiateurs de la scission devront prendre en considération d'autres critères que sont :

- la viabilité du Noyau à mettre en place et la survie du noyau géniteur ;
- avoir à disposition au moins un couple préparé pour prendre la direction du nouveau noyau ;
- les quinze couples considérés pour justifier la scission du noyau doivent être des couples effectifs et réguliers. C'est-à-dire, conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur, des couples qui ont fait au moins la première étape du cursus évangélique qu'est l'acceptation ;

Dans ce contexte, un Berger peut, en vue d'une scission à venir, obtenir d'envoyer à la formation des Bergers un couple qu'il estime apte à cette tâche, même s'il n'envisage pas immédiatement de faire une scission.

Pour permettre à FOREX de bien étudier et gérer les dossiers des scissions et de remplacement des Bergers à tous les niveaux, les responsables initiateurs des scissions sont tenus de déposer leurs dossiers au plus tard le dernier lundi du mois de novembre de l'année qui précède celle de la scission. Aucune exception ne peut être acceptée à cette règle, sauf sur autorisation expresse du Berger de la Communauté Famille Chrétienne.

FOREX se réserve le droit d'organiser des séances de travail avec les BCL et les BCLA, pour les cas des Noyaux, et avec les BCP pour les cas des Communautés Locales.

Toute lettre de transmission du dossier de scission de noyau, de remplacement de Berger ou de création de nouvelle Communauté Locale doit contenir, à la fin, la formule suivante suivie de la signature du Responsable qui propose le changement :

« Nous, couple....., agissant en conscience, et prenant à témoin notre Seigneur Jésus-Christ, le Maître de la moisson et Propriétaire de l'œuvre Famille Chrétienne, déclarons soumettre les propositions ci-dessus dans l'unique l'intérêt de la Communauté Famille Chrétienne ».

La lettre de transmission devra être signée par les deux conjoints. Evidemment, une lettre qui ne contient pas la formule ci-dessus ne pourra être prise en considération.

Après l'étude du dossier par FOREX, et avant sa transmission au Discernement, les BCP des structures concernées par le changement seront invités à signer le projet final. Dès ce moment, plus aucune modification non substantielle ne sera acceptée.

Les dossiers de scissions des noyaux, de remplacement de Bergers ou de création de nouvelles Communautés Locales devront être prêts au plus à la fin du mois de janvier.

La création d'un nouveau Pool, non prévu dans le présent Guide, sera traité directement par le Discernement, à l'instigation du Berger de la Communauté.

I. SCISSION D'UN NOYAU ET REMPLACEMENT DE COUPLE BERGER

I.1. SCISSION D'UN NOYAU

a) Où est-ce qu'on peut faire une scission ?

Une scission peut intervenir au niveau du noyau d'affermissement qui est la structure de base.

b) Quand peut-on procéder à une scission ?

Lorsque le nombre de couples effectifs et réguliers dépasse 15 dans un noyau d'affermissement, le principe de la scission est acquis. Cependant, la scission n'est pas automatique. Elle doit être nécessaire, en rapport avec les critères ci-dessus.

c) Pourquoi faire la scission ?

Plusieurs raisons peuvent conduire à la scission d'un noyau, notamment :

- La proximité : raccourcir la distance pour permettre aux membres d'accéder dans les meilleures conditions de sécurité à leur bergerie et regagner leurs domiciles après la réunion de prière.

- Allègement de la pastorale du couple berger :

- Sur le plan spirituel : l'encadrement et le suivi deviennent difficiles lorsque le nombre des couples membres dépasse 15.
- Sur le plan social : le raffermissement des liens et l'assistance sociale risque de ne pas se faire sentir avec un nombre trop élevé de couples.
- Sur le plan de la logistique : les réunions de prière risquent de buter aux obstacles suivants :

- Problème d'espace : certains couples risquent de ne plus être en mesure d'accueillir les membres en réunion de prière chez eux, faute d'une capacité d'accueil.
- Problème pour les locataires : certains bailleurs refusent de recevoir beaucoup de monde dans leur parcelle.
- Problème des chaises : certains membres risquent de prier debout faute de chaises disponibles.

d) **Qui** propose la scission ?

La scission d'un noyau est proposée par le berger du noyau.

e) **Comment** propose-t-on la scission d'un noyau ?

- Le berger propose la scission de son noyau par lettre adressée au Berger de Communauté Locale (B.C.L.) ;
- Ce dernier transmet les propositions au Discernement par voie hiérarchique, avec copie réservée à la Commission de la Formation, Réflexion et Expansion (FOREX) ;
- Le berger du noyau géniteur propose pour le nouveau noyau :
 - 3 noms de candidats couples bergers. Si cela n'est pas possible, il propose alors, en conscience, le nom d'un couple candidat, tout en motivant ce choix.
 - La dénomination du nouveau noyau, d'un nom chrétien de préférence.

f) **Quels** sont les documents que le berger devra joindre au dossier ?

- Le curriculum vitae de chaque candidat couple berger proposé, en conformité avec le critérium pour responsable ;
- Le croquis illustratif de la limitation de l'aire géographique des deux noyaux ;
- La fiche d'implantation du noyau.

g) **Comment** le projet de scission est-il examiné ?

- Séance de travail entre FOREX, le B.C.L. et le BN en vue de :
 - Retenir un couple candidat berger au regard des critères de choix requis ;
 - Définir les limites géographiques qui séparent les noyaux.
- Décision du Discernement : le Discernement peut rejeter ou approuver la proposition.

En cas d'avis favorable sur la scission du noyau :

 - Confirmation du candidat couple berger retenu à suivre la formation requise ;
 - Notification de la désignation du couple berger par le Discernement.

h) **Quels** sont les critères de choix du berger ?

Outre les critères qui figurent dans le critérium pour responsable, le candidat devra avoir le profil suivant :

- Avoir suivi le cursus évangélique de la Communauté Famille Chrétienne :
 - 4 lois spirituelles et acceptation de Jésus-Christ
 - Affermissements
 - Effusion du Saint Esprit
- Être en ordre avec les sacrements de l'Église Catholique : baptême, communion, confirmation, mariage religieux ;
- Être régulier et assidu aux réunions de prière du Noyau et de la Communauté Locale ;
- Être présent aux grandes activités de la Communauté Famille Chrétienne.

I.2. REMPLACEMENT DE COUPLE BERGER DE NOYAU

- a) **Quelles** sont les causes de remplacement ?
 - Le décès
 - La démission
 - Le déménagement
 - Le scandale grave
 - L'indisponibilité
- b) **Qui** propose le remplacement d'un couple berger de noyau ?
 - Le BCL, dans les circonstances de décès, de démission et de scandale grave.
 - Le berger du noyau sortant lorsqu'il s'agit de déménagement ou d'indisponibilité.
- c) **Comment** les propositions sont-elles présentées ?
 - Le berger de noyau sortant s'il déménage ou s'il est indisponible, propose les noms de 3 candidats couples bergers au BCL.
 - Le BCL envoie ces propositions par voie hiérarchique, au Discernement par le truchement de FOREX.
- d) **Quels** sont les documents à joindre au dossier ?
 - Le curriculum vitae de chaque candidat couple berger proposé, conformément au critérium.
- e) **Comment** examine-t-on le dossier de remplacement d'un berger ?
 - Harmonisation entre FOREX et le BCL accompagné du BN, selon le cas, en vue de :
 - examiner chaque candidature au regard des critères de choix.
 - retenir un seul candidat couple berger
 - Décision du Discernement :
 - accepter ou refuser le candidat couple berger proposé
 - confirmer le candidat couple berger retenu ;
 - suivi de la formation requise ;
 - Notification de la désignation du couple berger.
- f) **Qui** peut remplacer les couples BN ?
 - Un ancien couple BN qui n'est pas en fonction et dont l'habitation se situe dans le rayon du noyau qui manque de berger.
 - Le couple berger du noyau voisin pourra aussi être désigné pour diriger momentanément le noyau qui manque de berger.
 - Un couple candidat berger retenu à l'issue d'une formation requise.

II. IMPLANTATION D'UNE COMMUNAUTE LOCALE ET REMPLACEMENT DES COUPLES BCL ET BCLA

II. 1. IMPLANTATION D'UNE COMMUNAUTE LOCALE

- a) **Comment** crée-t-on une nouvelle Communauté locale ?
 - Les membres de la Communauté Famille Chrétienne qui prient dans une paroisse où celle-ci n'est pas implantée, prennent contact et intéressent de façon informelle le Curé.
 - Le Curé qui sollicite l'implantation de la Communauté Famille Chrétienne dans sa paroisse envoie une demande écrite au Discernement.
- b) **Quels** sont les préalables ?
 - La disponibilité de l'église le mardi ou le mercredi
 - L'existence au moins de deux noyaux d'affermissement dans la juridiction de la paroisse qui devra accueillir la nouvelle Communauté Locale.

- La possibilité d'avoir un couple BCL, un couple BCLA et des DCL intercesseurs, évangélistes, etc.
- c) **Qui** propose les animateurs d'une nouvelle Communauté locale ?
 - Le BCL de la Communauté locale voisine propose au Discernement, par voie hiérarchique, en réservant une copie à FOREX, ce qui suit :
 - 2 ou 3 couples candidats au poste de BCL et de BCLA
 - Les noyaux et les couples bergers qui seront affectés à la nouvelle Communauté Locale.
- d) **Quels** sont les documents à joindre au dossier ?
 - Le curriculum vitae de chaque couple candidat proposé, suivant le critérium pour responsable.
 - Le croquis illustratif de l'aire géographique de la nouvelle Communauté Locale répartie en noyaux d'affermissement.
 - La fiche d'implantation de la Communauté Locale.
- e) **Comment** examine-t-on le dossier de création d'une Communauté locale ?
 - Harmonisation entre FOREX et le BCP accompagné du BCL de la Communauté Locale voisine en vue de :
 - retenir un couple BCL, un couple BCLA et les couples bergers des noyaux.
 - Définir les limites géographiques de la nouvelle Communauté Locale.
 - Préciser le nombre des noyaux affectés à la nouvelle Communauté Locale (au minimum 2 noyaux).
 - Décision du Discernement :
 - confirmer ou infirmer, selon les avis de FOREX, les candidats couples BCL, BCLA et BN qui lui sont proposés.
 - Accepter la participation des candidats couples bergers à la formation requise.
 - Notifier les couples de leurs désignations aux fonctions de BCL, BCLA ou BN.

II.2. REMPLACEMENT DES COUPLES BCL ET BCLA

- a) **Quels** sont les causes de remplacement des BCL et BCLA ?
- Le décès
 - La démission
 - Le déménagement
 - Le scandale grave
 - L'indisponibilité
- b) **Qui** est habilité à proposer le remplacement ?
- Le couple BCL est proposé par le BCP lorsqu'il s'agit de décès, de démission ou de scandale grave.
 - Le couple BCL entrant est proposé par le BCL sortant en cas de déménagement et d'indisponibilité.
 - Le couple BCLA est proposé par le BCL en fonction, en collaboration avec le BCP pour toutes les circonstances.
- c) **Comment** les propositions sont-elles présentées ?
- Le BCL adresse son rapport au BCP et ce dernier le transmet au Discernement avec copie à FOREX.
- d) **Quels** sont les documents à joindre au dossier ?
- Le curriculum vitae de chaque candidat BCL et BCLA proposé, suivant le critérium pour responsable.
- e) **Comment** examine-t-on le dossier de remplacement du BCL et BCLA ?

- Harmonisation entre FOREX et le BCP accompagnés de BCL, selon le cas, en vue de :
 - examiner chaque candidature au regard des critères de choix ;
 - retenir un couple BCL ou un couple BCLA
 - décision du Discernement :
 - confirmer ou infirmer, selon les avis de FOREX, le candidat couple BCL ou BCLA proposé ;
 - confirmer le couple BCL ou BCLA retenu à la formation requise ;
 - notifier les couples de leurs désignations aux fonctions de BCL ou de BCLA.
- f) **Quels** sont les critères de choix des couples BCL et BCLA ?
- Avoir été berger de noyau ;
 - Etre régulier et assidu aux réunions de prière ;
 - Etre présent et régulier aux grandes activités de la Communauté Famille Chrétienne ;
 - Avoir un bon témoignage de vie (la spiritualité) et vivre en harmonie conjugale ;
 - Avoir le charisme de meneur d'hommes (leadership) ;
 - Etre disponible et discret ;
 - Habiter à l'intérieur des limites de la Communauté Locale ;
- g) Qui peut remplacer le couple BCL et BCLA ?
- Un couple BCLA peut assumer l'intérim du couple BCL lorsque le poste est vacant ;
 - Un ancien couple BCL ou BCLA dont l'habitation est située à l'intérieur de la Communauté Locale ;
 - Un couple berger de noyau, en fonction ou pas, peut devenir BCL ou BCLA à l'issue d'une formation requise

III. ANNEXES

1. Curriculum vitae pour le choix du couple berger ;
2. fiche d'implantation de Pool ;
3. fiche d'implantation de Communauté Locale ;
4. fiche d'implantation de noyau ;
5. fiche de scission de noyau ;
6. autres documents à utiliser par le berger :
 - Cours évangélique des couples ;
 - Liste des brebis du noyau ;
7. Curriculum vitae pour le choix des responsables.

**ARCHIDIOCESE DE KINSHASA
COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE
COMMISSION FOREX**

CURRICULUM VITAE POUR LE CHOIX DE COUPLE BERGER

0. FONCTION

- Fonction à pourvoir :
- POOL :
- Communauté locale :
- Noyau :

Fonction (s) déjà exercée(s) :

BCP		BCL		BCLA		BN		(1)
-----	--	-----	--	------	--	----	--	-----

I. Identité du Couple Candidat

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Nom		
Post nom		
Prénom		
Lieu et date de naissance		

II. Etudes faites et Profession

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Niveau d'Etudes		
Profession		
Employeur		

III. Situation sociale

Domicile	
Standing (Propriétaire ou locataire)	
Etat-civil	
Nombre d'enfants	
Numéro de téléphone	

IV. Coursus évangélique

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Mariage religieux		
Acceptation		
Affermissements		
Effusion		
H.B.C.		
Autres formations		
Fonction dans le noyau		
Fonction dans la C.L.		
Autres fonctions spirituelles		

(1) Cochez la case qui est concernée

V. Personnalité

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Caractère		
Sociabilité		
Discipline		
Sens de responsabilité		
Sens d'écoute		
Disponibilité		
Discrétion		

VI. Santé

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Physique		
Mentale		

VII. Vie familiale

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Responsabilité : - paternelle - maternelle		
Sens de fidélité		
Comportement des époux		
Témoignage de vie du couple		

VIII. Intégration dans la Communauté Famille Chrétienne

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Date d'adhésion		
Confession d'origine		
Présence aux réunions		
Sens de hiérarchie		

IX. Comportement

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Attitude par rapport à l'argent		
Attitude par rapport au pouvoir		
Attitude par rapport à l'autre sexe		
Attitude par rapport à l'alcool		

X. Charisme

LIBELLE	FRERE	SŒUR
Talents particuliers		

XI. Autres observations

.....
.....

Fait à Kinshasa, le

Noms et Signature du Berger

Visa Hiérarchie

XII. Avis de FOREX

.....
.....

XIII. Décision du Discernement

.....
.....

**ARCHIDIOCESE DE KINSHASA
COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE
COMMISSION FOREX
SOUS-COMMISSION EXPANSION**

FICHE D'IMPLANTATION DE POOL

I. IDENTITE

- 1. Dénomination :
- 2. Limites géographiques (noms des avenues + communes) :
 - Nord :
 - Est :
 - Sud :
 - Ouest :

II. COORDINATION

- 3. Noms du couple BCP :
- 4. Imposition des mains (Année) : BN : BCLA : BCL : BCP :
- 5. Création de Pool (date) :
- 6. Nombre des couples réguliers :

III. COMPOSITION DE POOL

7. Nombre de Communautés Locales :

Communautés Locales	Couples BCL	Couples BCLA	Nbre de couples
.....
.....
.....

Fait à Kinshasa, le
Noms et Signature du Berger

Visa Hiérarchie

IV. AVIS DE FOREX

.....

V. DECISION DU DISCERNEMENT

.....

**ARCHIDIOCESE DE KINSHASA
COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE
COMMISSION FOREX
SOUS-COMMISSION EXPANSION**

FICHE D'IMPLANTATION DE COMMUNAUTE LOCALE

I. IDENTITE

- 1. Dénomination : - Communauté Locale :
- Pool :
- 2. Limites géographiques (noms des avenues + communes) :
 - Nord :
 - Est :
 - Sud :
 - Ouest :
- 3. Référence :
 - Paroisse catholique :
 - Communes urbaines :
 - Adresse physique :
- 4. Nombre de couples réguliers :

II. COORDINATION

- 5. Noms de couple BCL :
- 6. Imposition des mains (année) : BN..... BCLA : BCL :
- 7. Noms de couple BCLA :
- 8. Imposition des mains (année) : BN..... BCLA :
- 9. Création de la Communauté Locale (date) :
- 10. Jour de prière :

III. BERGERIE

11. Nombre de noyaux	:	
Noyaux	Couples BN	Nbre de couples
.....
.....
.....
.....

Fait à Kinshasa, le
Noms et Signature du Berger

Visa Hiérarchie

IV. AVIS DE FOREX

.....

V. DECISION DU DISCERNEMENT

.....

**ARCHIDIOCESE DE KINSHASA
COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE
COMMISSION FOREX
SOUS-COMMISSION EXPANSION**

FICHE D'IMPLANTATION DU NOYAU

I. IDENTITE

1. Dénomination :

- Noyau :
- C. Locale :
- Pool :

2. Limites géographiques (noms des avenues + communes) :

- Nord :
- Est :
- Sud :
- Ouest :

3. Référence :

- Paroisses catholiques :
- Communes urbaines :
- Quartiers :

II. BERGERIE

- a) Noms du couple berger du noyau :
- b) Imposition des mains (année) :
- c) Création du Noyau (date) :
- d) Nombre de couples réguliers :

Fait à Kinshasa, le

Noms et Signature du Berger

Visa Hiérarchie

III. AVIS DE FOREX

.....

IV. DECISION DU DISCERNEMENT

.....

**ARCHIDIOCESE DE KINSHASA
COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE
COMMISSION FOREX
SOUS-COMMISSION EXPANSION**

FICHE DE SCISSION DE NOYAU

I. IDENTITE

1. Dénomination :

- Noyau :
- C. Locale :
- Pool :

1. Limites géographiques du noyau à scinder :

- Nord :
- Est :
- Sud :
- Ouest :

1. Limites géographiques de nouveau noyau

- Nord :
- Est :
- Sud :
- Ouest :

1. Références (nouveau noyau) :

- Paroisses catholiques :
- Communes urbaines :
- Quartiers :

II. BERGERIE

- Noms du couple berger du noyau :
- Date d'imposition des mains :
- Nombre de couples réguliers :

III. SCISSION

- Nombre de nouveaux noyaux :période de scission proposée :.....

Dénomination de nouveau noyau	Candidats couple BN ⁽¹⁾	Nbre de couples
.....
.....
.....

Fait à Kinshasa, le
Noms et Signature du Berger

Visa Hiérarchie

IV. AVIS DE FOREX

.....

V. DECISION DU DISCERNEMENT

.....

⁽¹⁾ Annexer le curriculum vitae du candidat couple berger

COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE

POOL :

COMMUNAUTE LOCALE :

NOYAU DE :

CURSUS EVANGELIQUE DES COUPLES

N°	Nom du couple	Frère	Date admis	Bâpt	Com	Conf	Mariage religieux	Nbre Enf.	4 lois spirit.	Accept	Affermis	Effusion	H.B.C.	Observations
		Sœur												
01														
02														
03														
04														
05														
06														
07														
08														
09														
10														

Noms et signature de Berger

COMMUNAUTE FAMILLE CHRETIENNE

POOL :

COMMUNAUTE LOCALE :

LISTE DES MEMBRES DU NOYAU DE :

N°	NOM DU COUPLE	FRERE	FONCTION	ADRESSE	N° TELEPHONE	OBSERVATIONS
		SOEUR				
01						
02						
03						
04						
05						
06						
07						
08						
09						
10						

Noms et signature de Berger

